

Foire Aux Questions : BPA travaux de conduite et d'entretien des engins agricoles

1. Quels sont les prérequis pour entrer dans la formation ? v

Avoir plus de 18 ans

Justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle, quel que soit le secteur

Dossier de candidature

Avoir passé un entretien avec l'équipe pédagogique

Avoir signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation

2. Comment s'effectue la sélection des stagiaires ?

Entretien de motivation avec l'équipe pédagogique (pédagogique et administrative).

3. Combien de temps dure la formation ?

La formation BPA TCEEA se déroule en alternance sur 18 mois soit 2340 heures, 800 heures de cours au CFPPA (23 semaines) et 1540 heures en entreprise (44 semaines).

4. Comment financer ma formation ?

Pour le BPA TCEEA, vous avez deux options possibles : en contrat d'apprentissage (jusqu'à 30 ans) ou en contrat de professionnalisation (après 30 ans).

Vous êtes donc salariés d'une entreprise. L'employeur rémunère l'apprenant sur toute la durée du contrat (entreprise et centre). Vous avez 5 semaines de congés par an.

5. Quelle est le programme de la formation ? Quelle est la part de l'enseignement général ?

UC générales (UCG)

- UCG 1** : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale.
- UCG 2** : Mobiliser les connaissances relatives aux domaines civique, social et économique.
- UCG 3** : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable.

UC d'option (UCO)

- UCO 1** : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite d'une culture.
- UCO 2** : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des engins agricoles et de leurs équipements.

UC de spécialité (UCS)

UCS 1 TCEEA :

Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur.

UCS 2 TCEEA :

Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture.

UCS 3 TCEEA :

Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements.

2 UCARE

UCARE A :

Taille de la
vigne

UCARE B :

Chariot
élévateur

ou

Construire ou
rénover les
murs en
pierres
sèches

6. À quoi ressemble une semaine type ?

Chaque semaine propose 35 heures de cours réparties du lundi au vendredi selon les horaires suivants :

Lundi : 10h-12h + 13h30-17h30

Mardi et jeudi : 8h-12h + 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h + 13h-16h30

Vendredi : 8h-12h + 13h30-15h20

7. Est-ce le CFPPA qui nous conseille des lieux de stages ?

C'est le stagiaire qui recherche son ou ses lieux de stage mais en cas de difficulté, le CFPPA peut contribuer à la recherche.

8. Y a-t-il un examen final pour obtenir le diplôme ?

Non, les évaluations pratiques et orales (les épreuves écrites sont supprimées) sont réalisées au cours de la formation afin d'apprécier les compétences requises pour l'obtention du diplôme.

Taux de réussite :

BPA TVV : 100%

BP REA : 100%

BPA TCEEA : 1^{ère} promotion juillet 2020

9. En cas d'échec comment faire ?

Les apprenants ont 5 ans pour valider les 10 UC (blocs de compétences).

10. Le diplôme permet-il de trouver en emploi

Le BPA TCEEA forme au métier de tractoriste viticole, permettant d'être tout de suite opérationnel au sein d'une entreprise de ce secteur.

Le BPA TCEEA vous délivre le Certificat Individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, catégorie Opérateur, qui d'utiliser ces types de produits.

Taux d'insertion : 1^{ère} promotion juillet 2020